

Editorial

Le sujet est sur toutes les lèvres. La composition du conseil fédéral décidée le 10 décembre est elle bonne pour la Suisse ? L'avenir permettra de répondre à cette question. Même si Monsieur Blocher a des positions bien tranchées sur les étrangers, il est bon de rappeler que le personnel de nos chantiers est composé principalement de personnes provenant de l'UE.

On peut regretter que ce Conseil fédéral voie son âge moyen augmenter. D'un autre côté, est-ce que l'expérience des nouveaux apportera un plus pour la conduite du pays ? Le mérite de ce nouveau gouvernement est qu'il provoque déjà un débat nourri, de sérieuses réflexions et qu'il interpelle quelque peu notre traditionnel consensus. Il est censé répondre à la demande des citoyens Suisses qui ont montré clairement le 19 novembre dernier leur souhait d'un changement, le besoin de plus de sécurité. Il est par contre certain que ce Conseil fédéral va travailler en faveur d'une économie forte. Est-ce que ce sera au détriment du social ? Probablement ! Les prochains mois pourraient être chaud

■
JDW

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS
FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

Route André Pillier 29
1762 Givisiez

Tél. 026 460 80 20
Fax 026 460 80 25

Internet : www.ffe-fbv.ch

Email : secretariat@ffe-fbv.ch

Félicitations à Luc Pasquier

Lors de l'assemblée des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) à Lucerne, les 26 et 27 novembre dernier, **notre Président Luc Pasquier a été brillamment élu au comité central de notre association faîtière la SSE.** Nous tenons à le féliciter chaleureusement pour son élection et nous sommes persuadé qu'il saura défendre avec brio les intérêts des entrepreneurs fribourgeois ainsi que ceux de la Suisse romande. Luc Pasquier remplace le Vice-Président actuel, le vaudois François Cadot. Un autre romand a été élu à la Vice-Présidence, en la personne de Michel Burro. Nous sommes persuadé que Luc Pasquier saura défendre avec conviction la Suisse romande et qu'il saura apporter un peu de la sensibilité d'une région minoritaire à Zürich.

■
JDW



Luc Pasquier (Photo JDW)

Table ronde «Construction»

Sous l'égide de la Conférence Cantonale de la Construction (CCC) une table ronde a été organisée le 6 novembre 2003. La CCC a eu le plaisir d'y recevoir plusieurs invités.

L'animateur du jour, **Philippe Huwiler**, journaliste à Radio Fribourg, s'acquittera de sa tâche avec brio. Il conduira les débats avec des conférenciers de valeur soit Messieurs **Charly Hänni**, Président du Grand Conseil; **Charles-Henri Lang**, Architecte cantonal; **Claude Morzier**, Ingénieur cantonal; **Luc Pasquier**, Président de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs; **Raymond Devaud**, Ingénieur, membre du comité SIA section Fribourg; **Georges Rahilly**, Architecte, membre du comité SIA section Fribourg; et enfin **Christian Coppey**, responsable de la planification immobilière au Crédit Suisse.

(suite en page 2)

Sommaire

- 3 Service des salaires
- 3 Lohnverwaltung
- 3 Retraite anticipée
- 4 Travail au noir
- 5 Schwarzarbeit
- 6 Perte de gain maladie
- 7 Krankentaggeld
- 8 Assemblée FFE 11.12.03

Ce riche moment de discussion avait comme fil rouge: **la construction en crise ?** Il semble évident que si la conjoncture était meilleure, nous ne serions pas là aujourd'hui autour de cette table pour débattre de ce thème ! Ne dit-on pas " Quand la construction va, tout va !" Le moment n'est pas venu de se lamenter, par contre nous pouvons prendre le temps de nous poser des questions afin d'aller toujours plus de l'avant et cela, dans les meilleures conditions possibles.

Est-ce que la construction souffre d'une image négative ?

Non, nous ne pensons pas que l'on puisse user d'un terme si cru. Par contre la promotion pour les métiers de la construction a quelque peu été négligée au profit de professions dites plus à la mode !

Monsieur Charly Hänni mentionne que c'est un problème politique se situant au niveau de la formation et qu'il aurait de ce côté des choses à faire et à améliorer. En effet, ces métiers ont vis-à-vis des jeunes toujours plus de concurrence de métiers comme l'informatique, le commerce, etc. Il serait souhaitable de montrer que la construction est aussi un domaine innovant comme l'a justement soulevé Monsieur Claude Morzier. Car, ne l'oublions pas, c'est grâce aux entreprises de construction que nous pouvons aménager notre cadre de vie le plus agréablement possible. Monsieur Charles-Henri Lang signale que le domaine de la construction devient toujours plus complexe et les jeunes peuvent être effrayés de se retrouver en face d'autant de responsabilités.

Montrer aux jeunes que la construction est un domaine innovateur et créateur est un défi que nous pouvons nous lancer.

Sensibiliser les jeunes à l'esthétisme et l'intérêt de vivre dans un cadre réfléchi et pensé pour le confort de l'homme pourrait être un autre défi.

La loi sur les marchés publics, un grand méchant loup ?

Très certainement, cette loi a compliqué bien des choses. D'après Monsieur Charly Hänni, la loi sur les marchés publics a tué le partenariat entre les maîtres d'ouvrage et les mandataires. Les lois sont trop complexes, pour cela, il suffit de se référer au nombre croissant de recours contre les adjudications. Quant à Monsieur Raymond Devaud, il pense que les marchés publics pourraient être une chance si toutes les procédures étaient respectées. Monsieur Claude Morzier fait remarquer que les marchés publics obligent à réfléchir sur ce que l'on veut, mais qu'il n'y a pas plus de papier. Il est clair qu'en écoutant les différents protagonistes, on se rend compte que même si les propos restent cordiaux, personne ne semble totalement d'accord sur le pourquoi et le comment de cette loi sur les marchés publics. Alors, peut-être serait-il de bon ton de voir ce qu'il y a lieu d'améliorer à partir de ce qui existe, plutôt que de continuer à ce demander pourquoi et comment cela existe. A cela, nous retenons des discussions de ce jour plusieurs points :

- Un début de réponse a déjà été donné par un groupe de travail rassemblant les différents acteurs de la construction. Ces personnes ont réfléchi et échangé au sujet de la qualité, de la planification dans la construction et sur les critères d'aptitude et d'adjudications. Ces séances ont donné naissance à plusieurs documents publiés sur internet.

- Personne ne souhaite un retour en arrière, par contre, revoir les règles vers plus de souplesse et pourquoi pas, donner une formation sur l'application de ces dernières pourrait être utile selon Monsieur Pasquier.

- Les conditions générales donnent trop de papiers, il serait judicieux de revoir leur contenu !

- Charles-Henri Lang lance un appel : " Les critères de prix et de qualité sont les plus objectifs, les plus évidents à définir. Aidez-nous à en définir d'autres ! "

La planification du temps, une utopie lors d'un projet de construction ?

Monsieur Christian Coppey estime que le projet évoluant en cours de chantier, il n'est pas possible de tout planifier dès le début. Monsieur Charles-Henri Lang reconnaît que les projets souffrent de la planification, il n'y a plus de possibilité de prendre des conseils auprès des entrepreneurs. Monsieur Luc Pasquier note que les entrepreneurs souffrent d'arriver au moment où tout a été décidé et qu'il ne reste plus qu'à se dépêcher pour respecter les délais souvent trop courts.

Serait-il judicieux d'associer les différents acteurs de la construction plus vite ? par exemple, déjà dans la phase d'étude de l'ouvrage ? Oui certainement, mais la loi empêche ces acteurs de participer ensuite à l'appel d'offre.

Monsieur Georges Rahlly fait remarquer qu'aujourd'hui les architectes et les ingénieurs sont traités comme des entrepreneurs et non plus comme des conseillers du maître de l'ouvrage. Peut-être qu'entrepreneur-conseil pourrait être un nouveau métier à créer ? Fait remarquer avec humour Claude Morzier.

Les fonds pour la rénovation dans le canton sont-ils suffisants ?

Charles-Henri Lang indique les chiffres suivants concernant son service :

L'Etat possède 720 bâtiments pour une valeur de 1 milliard 500 millions. C'est un parc immobilier vaste et hétérogène. 2% de la valeur sont utilisés pour maintenir le patrimoine à flot, donc 20 millions alors qu'il en faudrait 30 selon lui. 3 millions sont utilisés pour l'hôpital cantonal, 3 autres pour l'université, 1 million pour la cathédrale, 3 millions pour 3 autres hôpitaux, il reste donc 10 millions pour le solde du patrimoine, soit pour 714 bâtiments.

Au regard de ces chiffres, Monsieur Lang conclut qu'il serait souhaitable que les autorités débloquent plus de fonds pour la rénovation, sinon il faudra à l'avenir faire un choix sur les

bâtiments à maintenir.

Cette table ronde n'a pas donné de solutions toutes faites aux différents problèmes préoccupant toutes les personnes actives dans le domaine de la construction. Mais plusieurs bonnes idées ont émergées et nous pouvons ensemble continuer de réfléchir et d'agir afin d'améliorer les conditions de travail pour tous, les conditions d'adjudication des marchés publics.

Et pour répondre à la question du jour, non, la construction n'est ni plus ni moins en crise que les autres domaines économiques. ■

Emmanuelle Zingg

Service des salaires

L'administration des salaires pour une PME est une tâche mensuelle qui casse le rythme normal de vos activités. Entre les fiches de salaire à établir à la fin de chaque mois, il y a les décomptes à remplir et à transmettre aux différentes assurances sociales au début de chaque année.

N'avez vous jamais rêvez de pouvoir vous débarrasser de ce travail et ainsi utiliser ce précieux temps à la conduite de votre entreprise ?

Une société de Fribourg effectue ce travail pour vous à des coûts particulièrement intéressants.

Par exemple, si vous occupez 10 collaborateurs, il vous en coûtera 20 francs par employés et par mois soit 2'600 francs par an pour tout le travail d'édition des fiches de salaires, les envois, le traitement des décomptes etc ! Vous devez vous acquitter d'une seule tâche mensuelle, annoncer, par exemple, les frais de repas et de déplacement de vos collaborateurs. Au début de l'année vous communiquez les nouveaux salaires.

Si vous engagez un nouveau collaborateur, vous remplissez une fiche d'information que vous adressez à votre partenaire qui s'occupe de toutes les tâches administratives avec votre assu-

Retraite anticipée - quelques chiffres	
Frühpensionierung - einige Ziffern	
Entreprises assujetties à la CCT RA <i>Unternehmungen GAV FAR unterstellt</i>	4985
Assujettissement à CCT RA, mais sans personnel <i>GAV FAR unterstellt, aber kein Personal</i>	1078
Assujettissement à CCT RA avec personnel <i>GAV FAR unterstellt, mit Personal</i>	3907
Assujettissement à CCT RA et forfait d'entrée payé <i>GAV FAR unterstellt und Eintrittsbeitrag bezahlt</i>	3417
En pour-cent - <i>In Prozent</i>	93%
A l'étude - <i>In Abklärung</i>	3%
Montant total des paiements 1er et 2e trimestre <i>Totalbetrag der Zahlungen 1.und 2. Q</i>	93'771'594

reur LPP et les autres institutions sociales.

Si cette offre vous intéresse, alors n'hésitez pas ! Un téléphone à votre association et le soussigné se fera un plaisir de vous donner des informations complémentaire et l'adresse de la société en question. ■

JDW

Lohnverwaltung

Für ein KMU ist die Lohnverwaltung eine monatliche Aufgabe, die den normalen Rhythmus Ihrer Tätigkeiten bricht. Zwischen den per Ende jeden Monats zu erstellenden Lohnausweisen sind die Abrechnungen auszufüllen, die den verschiedenen Sozialversicherungen jeweils per Anfang Jahr zugestellt werden müssen.

Haben Sie nie davon geträumt, sich dieser Arbeit zu entledigen, und so diese wertvolle Zeit der Führung Ihres Unternehmens zu widmen?

Ein Freiburger Unternehmen führt diese Arbeit zu besonders

interessanten Konditionen für Sie aus.

Beschäftigen Sie beispielsweise 10 Mitarbeiter, kostet Sie diese Dienstleistung 20 Franken pro Mitarbeiter und Monat, das heisst 2'600 Franken pro Jahr für die ganze Arbeit (Erstellen der Lohnausweise, Versand, Bearbeiten der Abrechnungen, usw.)!

Ihnen bleibt nur noch eine monatliche Aufgabe, nämlich beispielsweise die Mahlzeit- und Reisespesen Ihrer Mitarbeiter mitzuteilen. Per Anfang Jahr teilen Sie die neuen Löhne mit. Stellen Sie einen neuen Mitarbeiter ein, füllen Sie ein Informationsblatt aus, welches Sie Ihrem Partner zusenden, der sich um alle administrativen Aufgaben mit Ihrem BVG-Versicherer und den anderen Sozialinstitutionen kümmert.

Wenn dieses Angebot Sie interessiert, zögern Sie nicht! Rufen Sie Ihren Verband an, der Unterzeichnende gibt Ihnen gerne zusätzliche Informationen sowie die Adresse des betreffenden Unternehmens. ■

JDW

BAECHLER
c o m p u t e r s

C'est près de 1000 chantiers qui sont passés sous la loupe de la commission tripartite de surveillance du travail au noir. Vous trouvez ci-dessous un compte rendu de l'activité déployée durant l'année 2002.

- 994 visites de chantiers,
- 166 rapports relevant 208 soupçons d'infractions aux diverses législations sociales,
- 51 suspicions d'infractions à la législation fiscale,
- 154 soupçons d'infractions au respect des conventions collectives,
- de nombreuses et importantes amendes infligées par les commissions paritaires.

Tels sont les premiers chiffres qui ressortent du rapport d'activité pour l'année 2002 de la Commission tripartite de surveillance du travail au noir du canton de Fribourg. Les deux inspecteurs de cette commission ont en outre dénoncé au cours du deuxième semestre, au Juge d'instruction, 36 infractions à la loi sur l'établissement et le séjour des étrangers. Celles-ci concernaient 14 employeurs et 22 employés. Les amendes prononcées à la suite de ces dénonciations sont d'environ mille francs par cas !

Lors des visites, les inspecteurs de la construction procèdent aussi, pour un tiers de leur temps de travail, aux contrôles de la gestion des déchets sur les chantiers.

Tous ces chiffres illustrent l'efficacité des structures mises en place et le travail effectué par les inspecteurs.

Les objectifs que s'était fixés la commission pour l'année écoulée ont été atteints. Parmi ceux-ci, relevons la possibilité de dénoncer directement au Juge d'instruction, sans passer par la police, les contrevenants à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Un second objectif était une répartition géographique équilibrée des contrôles. Une comparaison entre le nom-

Fabrique produits en béton et simili

A. Helfer S.A.

Tél. 026/460 72 72 – Fax 026/466 68 67
Route de la Verna 3 – 1762 Givisiez

bre de contrôles et le montant investi dans la construction par district montre une proportion adéquate.

Force est de constater que la présence des inspecteurs sur le terrain provoque un effet certain. Dans les secrétariats des commissions paritaires, des associations patronales et des syndicats ouvriers, les sollicitations de renseignements de la part des entreprises pour se conformer aux conventions sont en constante augmentation. Les demandes de permission pour travailler en dehors de l'horaire normal sont, elles aussi, en progression. Les entreprises sont aussi de plus en plus soucieuses d'obtenir rapidement les autorisations nécessaires pour leur main d'œuvre étrangère.

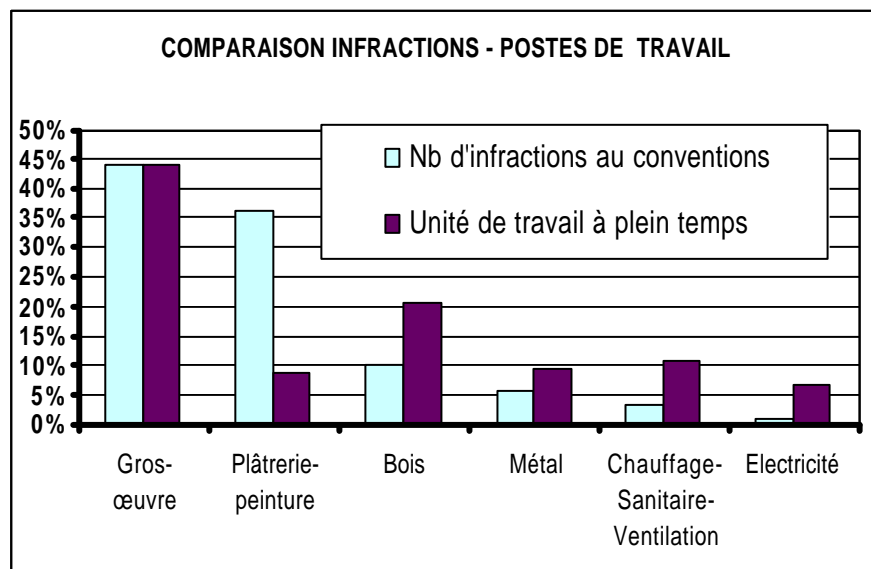
La pression exercée indirectement sur les entreprises doit être maintenue, et augmentée par une meilleure information.

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux a démontré, dans certains cas, les limites de la législation actuelle. De nouvelles normes devront être édic-

tées en matière de marché du travail. Par son expérience, la commission pourra contribuer à l'élaboration de cette future législation. Elle souhaite que les règles, tant cantonales que fédérales, combleront certaines lacunes, notamment la possibilité pour les inspecteurs de fermer le chantier lorsque des infractions graves au respect des assurances sociales et des conventions collectives sont constatées ou très fortement soupçonnées.

Les constatations faites et les mesures prises par la commission et ses inspecteurs démontrent l'importance du travail encore à réaliser dans la lutte contre le travail au noir.

La Commission tripartite de surveillance du travail au noir dans le canton de Fribourg a été créée en avril 2000. Elle est composée de 12 membres représentant l'Etat, les associations patronales et les syndicats ouvriers à raison de quatre personnes pour chacune des parties. Elle est présidée par Maître Jean-Claude Morisod. ■



Ungefähr 1000 Baustellen sind unter die Lupe der Tripartite Arbeitskommission zur Bekämpfung der Schwarzarbeit geraten. Untenstehend erhalten Sie eine Berichterstattung betreffen die verschiedenen Aktivitäten im Jahre 2004.

- 994 Baustellenbesuche,
- 166 Rapporte, die 208 Verdachte von Verstossen gegen die verschiedenen Sozialgesetze aufdecken,
- 51 Verdachte von Verstossen gegen das Steuergesetz,
- 154 Verdachte von Verstossen gegen das Einhalten der Gesamtarbeitsverträge,
- viele und bedeutende von den paritätischen Kommissionen ausgesprochene Bussen.

Diese ersten Zahlen sind dem Tätigkeitsrapport der Tripartiten Aufsichtskommission zur Bekämpfung der Schwarzarbeit des Kantons Freiburg für das Jahr 2002 zu entnehmen. Die beiden Inspektoren dieser Kommission haben während des zweiten Semesters ausserdem beim Untersuchungsrichter 36 Verstosse gegen das Ausländeraufenthaltsgesetz angezeigt. Diese Verstosse betrafen 14 Arbeitgeber und 22 Arbeitnehmer. Die Bussen, die aufgrund dieser Anzeigen ausgesprochen

wurden, belaufen sich auf mehrere Tausend Franken.

Bei ihren Besuchen kontrollieren die Bauwesensinspektoren auch die Verwaltung von Baustellenabfällen, was einen Drittel ihrer Arbeitszeit beansprucht.

Diese Zahlen beschreiben die Wirksamkeit der eingeführten Strukturen sowie der von den Inspektoren ausgeführten Arbeit.

Die Ziele, die sich die Kommission für das vergangene Jahr gesetzt hat, wurden erreicht. Darunter ist die Möglichkeit hervorzuheben, die Zuwiderhandelnden, was das Ausländeraufenthaltsgesetz anbelangt, direkt beim Untersuchungsrichter anzuzeigen, ohne über die Polizei zu gehen. Ein zweites Ziel war eine ausgeglichene geographische Verteilung der Kontrollen. Der Vergleich zwischen der Anzahl Kontrollen und dem pro Bezirk in das Bauwesen investierten Betrag zeigt ein angemessenes Verhältnis auf.

Es ist einfach feststellbar, dass die Anwesenheit der Inspektoren vor Ort eine gewisse Wirkung hat. Bei den Sekretariaten der paritätischen Kommissionen, der Arbeitgeberverbände und der Arbeitergewerkschaften steigen die Anfragen der Unternehmen ständig, die darauf hindeuten, die Konventionen einzu-

Unterstützen Sie unsere Werbekunden !

halten. Auch die Gesuche für Arbeiten ausserhalb der normalen Arbeitszeit nehmen stetig zu. Weiter kümmern sich die Unternehmen vermehrt darum, rasch die notwendigen Bewilligungen für ihre ausländischen Arbeitskräfte einzuholen.

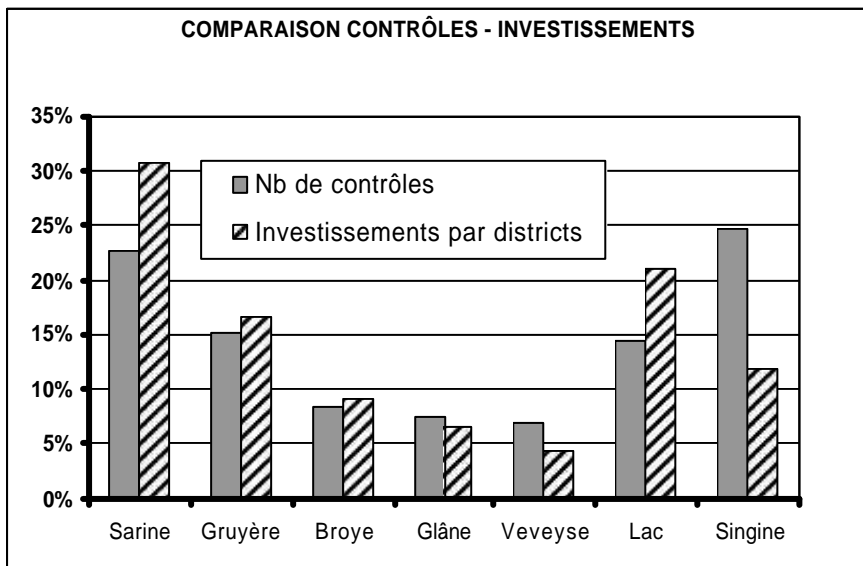
Der indirekte Druck auf die Unternehmen muss durch eine verbesserte Information beibehalten und verstärkt werden.

Das Inkrafttreten der bilateralen Abkommen hat in bestimmten Fällen die Grenzen der heutigen Gesetzesgebung aufgezeigt. Im Bereich des Arbeitsmarktes müssen neue Normen verordnet werden. Aufgrund ihrer Erfahrung wird die Kommission an der Erarbeitung dieser künftigen Gesetzesgebung mitarbeiten. Sie wünscht, dass die Regeln – sei dies auf kantonaler oder auf nationaler Ebene – gewisse Lücken füllen werden, namentlich die Möglichkeit für die Inspektoren, eine Baustelle zu schliessen, wenn gravierende Verstosse gegen das Einhalten der Sozialversicherungen und der Gesamtarbeitsverträge festgestellt oder stark verdächtig werden.

Die von der Kommission und seinen Inspektoren gemachten Feststellungen und getroffenen Massnahmen zeigen den in der Bekämpfung der Schwarzarbeit noch auszuführenden Arbeitsumfang auf.

Die Tripartite Aufsichtskommission zur Bekämpfung der Schwarzarbeit im Kanton Freiburg wurde im April 2000 gegründet. Sie setzt sich aus 12 Mitgliedern zusammen, die den Staat, die Arbeitgeberverbände und die Arbeitergewerkschaften vertreten. Ihr Präsident ist der Anwalt Jean-Claude Morisod. ■

Die Kommission



Contrat cadre pour la perte de gain en cas de maladie

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs s'est attachée les services de la société de courtage «IES», groupe suisse de conseil et gestion en assurances et finance, afin d'examiner les possibilités qu'offre le marché pour la création d'un contrat d'assurance cadre perte de gain en cas de maladie.

La situation s'est fortement détériorée ces dernières années et pour beaucoup d'entreprises, la charge de l'assurance perte de gain maladie devient insupportable.

«IES» est une société de courtage en assurances indépendante basée à Fribourg, avec des succursales à Bulle, Delémont, Neuchâtel et La Tour-de-Peilz. Sur la base de l'enquête effectuée auprès des membres de la FFE, au mois de juillet 2003, les mesures suivantes ont été prises.

Fixation des objectifs pour une étude globale

Sur la base d'une discussion entre les organes de la FFE et «IES», des objectifs ont été fixés soit :

- Examiner sur le marché la possibilité de la mise sur pied d'un contrat « cadre »
- Rechercher un taux de prime « juste »
- Apporter de la stabilité dans les primes et dans le temps
- Une gestion des absences rigoureuse et efficace
- Apporter des solutions alternatives aux entreprises

1^{ère} étape : analyse de la situation existante

«IES», a recueilli les renseignements nécessaires auprès des entreprises membres et des assureurs respectifs, les a assemblés et analysés. Elle en retire les conclusions suivantes :

BOSCH**METABO**

LES OUTILS DE PRO CHEZ VOTRE SPECIALISTE

**Commerce de fer
fribourgeois SA**

Rue de Lausanne 85
Tél. 026 / 351 67 67Route des Daillettes 13-15
1701 Fribourg Tél. 026 / 422 77 77

- L'écart entre le taux de prime le plus bas et le plus élevé n'est pas justifiable.
- En général, peu de contrôle pour lutter contre l'absentéisme de la part des assurances.
- La moitié des contrats existants est non-conforme à la convention collective de travail
- Le rapport entre les primes payées et les prestations versées est élevé
- Cette branche d'assurance est en général déficitaire d'où la retenue de certains assureurs dans ce domaine.
- Beaucoup de mesures d'assainissement et d'augmentations de primes sont prévues pour 2004.

2^{ème} étape : mis en place d'un concept

«IES» a élaboré un cahier des charges à l'intention des assureurs pour connaître leur intérêt. 7 assureurs sur 16 ont répondu favorablement à la demande.

3^{ème} étape : les exigences d'« IES » envers les assureurs

- Mise sur pied d'un contrat attractif, durable et conforme à la convention collective.
- Des taux de primes individuels qui tiennent compte de l'évolution des sinistres (augmentation ou diminution)
- Adhésion facultative pour les deux parties (assureur et entreprise) à moins qu'une assemblée future décide

- d'une adhésion obligatoire
- Mise en place d'une gestion efficace de l'absentéisme
- Recherche d'une affaire rentable pour toutes les parties
- Exigence d'une transparence totale des primes, des sinistres et des frais
- Une prime adaptée au segment d'entreprise
- Création d'un guide pour l'employé et l'employeur lors d'annonce d'une absence

4^{ème} étape : l'élaboration du contrat

Eu égard aux exigences demandées et après plusieurs entretiens avec des assureurs, 4 d'entre eux assurent leur soutien pour poursuivre les négociations avec «IES» dans la mise en place d'un tel contrat.

5^{ème} étape : timing

- Finaliser le contrat d'ici fin mars 2004 avec l'assureur retenu.
- Avril 2004 : proposition d'une séance de présentation (Workshop)
- Avril à août 2004 : présentation individuelle par « IES » à chaque entreprise du contrat.
- 01.01.2005 : entrée en vigueur du contrat. ■

IES

Claude-Alain Baechler

A vos agendas

Vous trouvez les dates principales des manifestations 2004 sur notre site Internet à l'adresse :

www.ffe-fbv.ch/agenda.htm

Favorisez nos annonceurs !



Tout pour la construction

HG COMMERCIALE
Matériaux de construction



SPONAGEL
Carrelages



HG Commerciale

Nouvelle adresse depuis le 1 juillet 2003

Petit Moncor 11, 1752 Villars-sur-Glâne. Tél. 026 460 81 60, Fax 026 460 81 69

Perte de gain maladie

Rahmenvertrag für Erwerbsausfall bei Krankheit

Der Freiburger Baumeisterverband nimmt die Dienste des Versicherungsbrokers «IES», Schweizer Gruppe für Versicherungs- und Finanzberatung und -verwaltung in Anspruch, um die Marktmöglichkeiten zu prüfen, was das Erstellen eines Versicherungs-Rahmenvertrages für Erwerbsausfall bei Krankheit anbelangt.

In den letzten Jahren hat sich die Lage wesentlich verschlechtert, und für viele Unternehmen wird die Last der Lohnausfallversicherung bei Krankheit untragbar.

«IES» ist ein unabhängiger Versicherungsbroker in Freiburg mit Geschäftsstellen in Bulle, Delémont, Neuenburg und La Tour-de-Peilz. Aufgrund der im Juli 2003 bei den FBV-Mitgliedern durchgeführten Umfrage wurden folgende Massnahmen ergriffen.

Zielsetzung für eine Gesamtstudie

Aufgrund eines Gespräches zwischen den FBV- und «IES»-Stellen wurden Ziele gesetzt, nämlich:

- Auf dem Markt die Möglichkeit prüfen, einen Rahmenvertrag zu schaffen
- Einen «gerechten» Prämienersatz ermitteln
- Stabilität hinsichtlich Prämien und Zeit einbringen
- Ein striktes und wirksames Absenzenmanagement
- Den Unternehmen Alternativlösungen unterbreiten

1. Schritt: Analyse der Lage

«IES» hat bei den Mitgliedsunternehmen und den jeweiligen Versicherern Informationen gesammelt, sie zusammengefügt und ausgewertet. Sie kommt zu folgenden Schlüssen:

- Die Abweichung zwischen dem niedrigsten und dem höchsten Prämienersatz ist **n i c h t u n b e d i n g t** gerechtfertigt.
- Allgemein geringe Kontrolle seitens der Versicherungen, um den Absentismus zu bekämpfen.
- Die Hälfte der bestehenden Verträge steht im Widerspruch zum Gesamtarbeitsvertrag.
- Das Verhältnis zwischen bezahlten Prämien und entrichteten Leistungen ist hoch.
- Dieser Versicherungszweig ist im Allgemeinen defizitär, daher kommt die Zurückhaltung von gewissen Versicherern in diesem Gebiet.
- Für 2004 sind zahlreiche Sanierungsmassnahmen und Prämien erhöhungen vorgesehen.

2. Schritt: Konzepterstellung

«IES» hat für die Versicherer ein Pflichtenheft erarbeitet, um ihr Interesse zu erfahren. Von 16 Versicherern haben 7 positiv auf die Anfrage geantwortet.

3. Schritt: Die Forderungen von «IES» gegenüber den Versicherern

- Erschaffen eines attraktiven und dauerhaften Vertrages, der dem Gesamtvertrag entspricht.
- Individuelle Prämienätze, welche die Schadensentwicklung (Zu- oder Abnah-

me) berücksichtigen.

- Fakultativer Beitritt für beide Parteien (Versicherer und Unternehmen), es sei denn, eine künftige Versammlung beschliesst den obligatorischen Beitritt.
- Erstellen eines wirkungsvollen Absenzenmanagements
- Ein sich für alle Parteien lohnendes Geschäft ermitteln
- Forderung einer völligen Transparenz im Bezug auf Prämien, Schäden und Kosten
- Eine dem Unternehmenssegment angepasste Prämie
- Schaffen eines Führers für Arbeitnehmer und Arbeitgeber im Fall einer Absenzmeldung

4. Schritt: Ausarbeitung des Vertrages

Hinsichtlich der gemachten Forderungen und nach mehreren Gesprächen mit den Versicherern, sichern 4 unter ihnen ihre Unterstützung zu, um die Verhandlungen mit «IES» zum Erstellen eines solchen Vertrages fortzuführen.

5. Schritt: Timing

- Den Vertrag bis Ende März 2004 mit dem gewählten Versicherer abschliessen.
- April 2004: Eine Vorstellungsveranstaltung vorschlagen (Workshop)
- April bis August 2004: «IES» stellt jedem Unternehmen den Vertrag individuell vor.
- 01.01.2005: der Vertrag tritt in Kraft.

■

Claude-Alain Baechler

Invitation à un cours de formation

Nous vous rappelons notre invitation aux cadres techniques des entreprises membres de la FFE. Le mercredi 28 janvier 2004 à 16.00 heures à la halle des maçons.

Un cours intéressant sur le thème «les joints dans la construction !» avec un peu de théorie et surtout des démonstrations pratiques.

Inscriptions au secrétariat de l'association, par téléphone ou par fax au 026 460.80.20 (25), jusqu'au 16 janvier 2004. ■

Jean-Daniel Wicht

Assemblée FFE 11.12.2003

Près de 70 personnes ont assisté aux assises extraordinaires de la Fédération, le jeudi 11 décembre dernier à la halle des maçons à Fribourg. Outre les points habituels de l'ordre du jour, les membres avaient à se prononcer sur la modification des statuts, un toilettage bienvenu après la réorganisation de l'association.

Afin de pallier au départ de Franz Raemy du Bureau directeur de la FFE, l'assemblée à élu au Comité et au Bureau par acclamations Hugo Zosso, de l'entreprise Wirz AG à Bössingen.

Achat du bâtiment administratif à la Route André Piller 29 à Givisiez

Le point fort de cette assemblée fut l'achat du bâtiment administratif de la HG Commerciale à Givisiez. En effet, depuis le 1^{er} juillet dernier, cette dernière a déménagé dans les anciens locaux de Richner à Villars-sur-Glâne. Notre association a tout de suite montré son intérêt pour l'achat de la partie administrative de l'ensemble du complexe. La FFE, déjà propriétaire de son étage, avait ainsi l'occasion d'agrandir son patrimoine immobilier, mais surtout de pouvoir, grâce à cet achat, maîtriser le futur. Les anciens dépôts ont été vendus récemment à la société Translait à Chésopelloz et l'ancienne exposition de carrelage à Givision, une entreprise active dans l'imagerie médicale. Après avoir reçu des informations détaillées, le coût et les locations potentielles, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité pour l'achat de ce bien immobilier.

Jubilé et félicitations

Luc Pasquier a encore félicité chaleureusement Kuno Philipona pour ses 20 ans d'activité comme instructeur et responsable de la formation professionnelle à la FFE. Le Président a encore salué la réussite de la maîtrise d'entrepreneur de Monsieur Renaldo Rappo de l'entreprise Rappo Hoch-und Tiefbau à Alterswil.



Don à la formation professionnelle

Philippe Kuenlin, le nouveau directeur de la HG Commerciale à Villars-sur-Glâne, a tenu à poursuivre l'action de ses prédécesseurs en remettant un chèque de 7'000 francs, au Président de la FFE, chèque en faveur de la formation professionnelle. L'assemblée a chaleureusement applaudi ce geste de soutien au travail efficace réalisé chaque année par les instructeurs de notre Halle des maçons.

Après avoir clôt les débats, Luc Pasquier a invité les participants à visiter les nouveaux locaux de la formation professionnelle en compagnie des instructeurs de la FFE et sur un air de jazz de poursuivre la soirée par un souper servi dans la cafétéria du centre de formation. ■

JDW



Assemblée du 11.12.2003 à la Halle des maçons (Photo JDW)

Debrunner

klöckner & co multi metal distribution

Sécurité au travail:
une prévention qui est payante !



"Bien protégé,
de la tête aux
pieds"

Vous trouverez dans
notre centre
artisanal un
assortiment complet
de protection
individuel
pour tous les
collaborateurs
sur les chantiers.

Demandez notre
brochure !

Debrunner SA Fribourg
Route du Tir Fédéral 14
1762 Givisiez
Tél. 026 460 23 88
Fax 026 460 22 51
Email Infofr@d-a.ch
Internet www.d-a.ch

